

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Molsheim (67120)

Réponses de Jean-Michel Weber, au nom de la liste « JEAN-MICHEL »

— le 03/03/2020 à 12:08 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le centre ville de Molsheim doit être réfléchi et réorganisé pour réduire les déplacements motorisés et faire une place prépondérante aux piétons et cyclistes.

Il faudra adapter l'ensemble des rues pour que :

- les piétons puissent se déplacer sur des trottoirs larges et réguliers et sans discontinuité ;
- les piétons aient accès à la chaussée en toute sécurité (zone de rencontre) ;
- les cyclistes aient la possibilité de circuler dans toutes les rues dans les deux sens de circulation.

Il faudra ajouter des arceaux pour le stationnement des vélos devant les commerces, administrations, écoles, espaces sportifs ou associatifs..

La municipalité pourra inciter aux déplacements doux ou collectifs par :

- l'aide à l'achat de vélo,
- des campagnes de communication dans les établissements scolaires et auprès des citoyens de la ville,
- la réduction de la circulation autour des écoles,
- la mise en place de navettes entre les quartiers de la ville et le centre.

Accord pour missionner un bureau d'études expert et indépendant pour réaliser un plan vélo ou schéma cyclable en associant MVPV et les services de la Ville dans le cadre d'un comité vélo.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Les membres de ce comité seront, entre autres, issus des milieux associatifs concernés par les problématiques de mobilité douce et environnementale.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de la ville.

Donner plus de place aux vélos à proximité des écoles de Molsheim et revoir l'aménagement pour permettre aux piétons et cyclistes des déplacements sécurisés.

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier de l'hôpital (rue Jenner et environs) et des nouveaux aménagements urbains (Zich, éventuel écoquartier)

L'élaboration d'un schéma directeur "modes actifs" permettra un diagnostic éclairé avec le recueil des usages et l'inventaire de l'existant afin de concevoir un schéma cyclable adapté permettant le développement d'un réseau cyclable cohérent pour Molsheim.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Cette demande concerne toutes les zones résidentielles sauf les axes de transit.

La généralisation de la vitesse à 30 km/h notamment dans le centre-ville historique est envisagée avec une adaptation de l'aménagement des rues. Le plan vélo identifiera toutes les rues et places à aménager avec la possibilité dans certains cas de créer des zones de rencontre. Les zones 30 seront systématiques à proximité des écoles, collèges et lycées.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La règle générale est bien la circulation à double sens des cyclistes depuis 2008 dans les zones 30. Oui en fonction du plan vélo adopté, des préconisations et des mesures sécuritaires.

Action n°6 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. A proximité de l'école maternelle du centre (rue du Général Streicher) et à proximité de l'école des prés (rue d'Alsace et rue de Provence).

Accord sur le principe mais à approfondir selon les emplacements.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Place de l'hôtel de ville, place de la liberté, parking de la monnaie, parvis avant le tunnel de la gare (côté ville), au gymnase Hossenlop, à la piscine découverte, devant la Poste, devant l'école maternelle du centre...

Action n°8 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Respect de la Loi

Action n°9 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Des aides à l'achat de VAE et de vélos-cargos seront accordées. Des propositions seront faites pour définir les critères d'attribution. L'objectif est d'inciter tous les citoyens de Molsheim à utiliser de préférence le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

La municipalité appuiera et soutiendra le dispositif national "savoir rouler à vélo" et le programme Alvéole.

Action n°11 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Des vélos en libre circulation seront mis à disposition du personnel communal et des élus. Ceux-ci s'efforceront d'utiliser le vélo pour leurs déplacements professionnels. Des consignes seront données dans ce sens.

Action n°12 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

La municipalité soutiendra toutes ces initiatives et veillera à bien communiquer sur ces actions.

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Un plan de communication sera mis en place sur les sujets précédemment cités et des événements autour de la pratique du vélo seront envisagés; par exemple "au boulot à vélo" ou "j'y vais à vélo". Les événements utiles pour encourager le recours aux modes actifs seront soutenus par la municipalité (bourses aux vélos, opération de marquage des vélos, les fêtes du vélo..)

Action n°14 : je suis indécis·e

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : démonstrations, parcours de sécurité routière, mesure des émissions de pollution à proximité des entreprises...

La municipalité sensibilisera toutes les entreprises de son territoire afin qu'elles s'engagent dans des Plans de Déplacements d'Entreprise, qu'elles adoptent le forfait mobilité (400 € par an aux salariés en covoiturage ou à vélo) à commencer par elle-même dans l'esprit de la récente loi d'orientation des mobilités. L'objectif est bien de changer les mentalités et d'inciter à utiliser le vélo pour les déplacements quotidiens.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat·e